

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2007

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 3549)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Gremetz
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 8 BIS

Après le mot : « administratifs », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 de cet article :
« à l'exception des entreprises commerciales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est amendement a pour même argument que notre amendement modifiant l'alinéa 7 de l'article 7.